

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	16 septembre 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	16 septembre 2019	En exercice : 50 Présents : 43 Votants : 50

Séance du 23 septembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-trois septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19 h 30), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET (arrivé à 14 h 45), Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY (a quitté la séance à 20 h 07), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS :

M. Patrick LEMAISTRE, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER,
M. Claude PERREAU, pouvoir à M. Patrice CHASSERY,
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Bernard MORAIN
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à M. Thierry LEAU,
Mme Laure FARO, pouvoir à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à M. Hassan LARIBIA,
Mme Monique MERCIER, pouvoir à M. Gilles-Maxime POIBLANC,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD (de 19 h 00 à 19 h 30)
M. Serge BLOUET, pouvoir à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU (de 19 h 00 à 19 h 45)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Bussy-en-Othe

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le 07 OCT. 2019

ID : 089-248900938-20191004-URB_2019_71-DE

Objet : Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Bussy-en-Othe

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Jovinien en date du 16 novembre 2016 approuvant le PLU,

Vu l'arrêté communautaire URB/06/2019 en date du 27/08/2019 décidant d'engager une modification simplifiée du PLU de Bussy-en-Othe,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 12 septembre 2019,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les modalités de la mise à disposition du 15 novembre 2019 au 15 décembre 2019 comme suit :

- La notice de présentation de la modification simplifiée sera à disposition en mairie de Bussy-en-Othe aux horaires d'ouverture habituels (le lundi et le jeudi de 16h à 18h45 et le vendredi de 9h30 à 12h) ;
- Un registre permettant d'exprimer des remarques sera disponible dans les mêmes conditions que mentionné ci-dessus ;
- La notice de présentation de la modification simplifiée sera également disponible sur le site internet de la commune de Bussy-en-Othe (<https://www.bussyenothe.fr/>) ;

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Jovinien et à la mairie de Bussy-en-Othe durant un mois, et d'une mention dans l'Yonne Républicaine,

- **DIT** que le Président et le Maire de Bussy-en-Othe sont chargés de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées supra.

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le 07 OCT. 2019

ID : 089-248900938-20191004-URB_2019_71-DE